

La lettre CAPITAL

Edito



par François Lombard,
Président de
Turenne Capital

Le « Global Private Equity Report » de Bain & Company publié au printemps dernier mettait en évidence la reprise du secteur du capital investissement au niveau mondial.

Une étude réalisée par l'agent de placement Triago sur le marché de la levée de fonds publiée en mai confirme cette tendance à la hausse pour 2014, en identifiant deux raisons à cela : la hausse des distributions liées aux cessions réalisées par les fonds existants, et celle des engagements des souscripteurs dans les fonds, qui restent à allouer à des investissements.

Ces prochains mois vont ainsi être propices aux investissements et aux réinvestissements, dont le dynamisme demeure indispensable dans la croissance de l'économie française. Investis dans des PME qu'ils accompagnent dans leur développement et la création d'emploi, les FIP et FCPI ont toute leur place aux côtés des dispositifs publics à venir comme le « corporate venture » initié par la BPI et le Ministère des Finances.

Ce dispositif a pour but d'encourager l'investissement par des grandes entreprises dans des plus petites qui peuvent avoir un intérêt stratégique pour les premières, en termes d'innovation ou d'exploration de nouveaux marchés.

Cette stratégie est également retenue au sein même des fonds de capital investissements comme les FIP, FCPI et FCPR, qui peuvent sélectionner des sociétés complémentaires en termes de secteurs et jouer un rôle dans leur rapprochement. Par exemple, rapprocher une entreprise internet active dans un secteur, ou est présente une société de services plus « traditionnelle », pourra se révéler pertinent face aux évolutions récentes liées aux nouvelles technologies.

L'actualité de Turenne Capital

La campagne ISF a permis au FCPI Top Gazelles II, au FIP Entreprises familiales exportatrices II et au mandat hôtelier ISF 2014 de lever près de 16 millions d'euros.

Le mandat a investi dans trois sociétés détentrices d'hôtels qui seront gérés en partenariat avec le Groupe Accor, tandis que le **FCPI Top Gazelles II** et le **FIP Entreprises familiales exportatrices II** seront investis à hauteur de 90 % de leur actif dans des PME en développement.

Le FIP Entreprises familiales exportatrices II sera ouvert à la souscription pour la campagne IR 2014, aux côtés d'un nouveau FCPI actuellement en cours de préparation.

Ces fonds donneront droit à une réduction d'IR à hauteur de 18 % de la souscription hors droits d'entrée, chacun dans la limite* de 4 320 € pour un couple soumis à une imposition commune et de 2 160 € pour une personne seule, en contrepartie d'un blocage des parts.

* Inclus dans l'enveloppe maximale des 10 000 € de réductions d'IR des niches fiscales

6,5 milliards d'euros

C'est le montant total investi en 2013 par les acteurs du capital investissement dans les entreprises françaises.

Ce niveau est stable en moyenne sur les 5 dernières années, mais demeure cependant **inférieur aux 10 Md€ annuels investis en moyenne les 3 dernières années précédant la crise de 2008.**

Le nombre d'entreprises financées est stable par rapport à 2012 avec **1.560 entreprises accompagnées.**

- 60 % des investissements ont été affectés à des opérations de transmission (3,9 Md€), opérations sur lesquelles les tickets inférieurs à 30 M€ sont prépondérants
- 28 % à des opérations de développement (1,8 Md€),
- 10 % au financement de l'innovation (0,6 Md€)
- 2 % à des interventions en retournement (0,1 Md€).

Le montant moyen investi par entreprise est de 4,2M€.

Source : Association française des investisseurs pour la croissance et Grant Thornton, avril 2014

Cette lettre d'information est un document non contractuel, strictement limité à l'usage privé du destinataire, les informations fournies dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Les appréciations formulées reflètent notre opinion à la date de publication et sont donc susceptibles d'être révisées ultérieurement. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une sollicitation à investir, ni une offre quelconque d'achat ou de vente.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

LE PRIX 2014 DE LA FONDATION POUR L'INNOVATION THÉRAPEUTIQUE BÉATRICE DENYS REMIS AU PROJET ANGIOSTIM

Par Julie Rachline, Directrice d'Investissement, Turenne Santé

Le 21 mai dernier, la Fondation pour l'Innovation Thérapeutique Béatrice Denys a récompensé, avec une subvention de 50 000 euros, le projet AngioStim, porté par le professeur Bernard Lévy. Le prix 2014 lui a été remis par Paul Denys, fils de Béatrice, ancienne collaboratrice de Turenne Capital.

L'objectif principal de cette Fondation créée en 2006 est de contribuer à l'émergence de projets d'excellence au sein de la recherche académique française avec une visibilité économique immédiate.

Cette Fondation bénéficie du soutien financier et du support opérationnel de Turenne Capital et de son équipe Turenne Santé en lien avec la Fondation pour la Recherche Médicale.

Le Prix 2014 a été remis au professeur Bernard Lévy, porteur du projet AngioStim, par Paul et Pierre Denys, ce dernier étant égale-



ment membre du Jury de la Fondation. Outre Pierre Denys, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier à l'Hôpital de Garches, le Jury était composé de Pierre-Olivier Couraud, Directeur de l'Institut Cochin et Vice-président du Conseil Scientifique de la Fondation pour la Recherche Médicale, et de Pascale Maisonneuve, ancienne Directrice à l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé.

De façon unanime et en s'appuyant sur le travail de qualité exceptionnelle fourni par plusieurs experts, le Jury a récompensé AngioStim, considérant que :

- le projet répond à un besoin médical réellement insatisfait ;
- les applications potentielles peuvent être élargies (dépendance, esquarres...) ;
- l'équipe est de qualité exceptionnelle ;
- le projet est, scientifiquement, cliniquement et industriellement très abouti.

Il s'agit en effet de développer une appro-

che de thérapie cellulaire autologue (traiter le patient par ses propres cellules préalablement modifiées) pour le traitement de la diminution de l'apport sanguin (ischémie critique) dans les membres inférieurs des patients diabétiques atteints de complications graves. Les premiers tests chez l'homme doivent démarrer dans les 12 prochains mois, grâce notamment au financement reçu par la Fondation pour l'Innovation Thérapeutique Béatrice Denys.



Paul Denys et le Lauréat 2014 : Bernard Lévy, porteur du projet AngioStim

MIEUX COMPRENDRE LE CAPITAL INVESTISSEMENT

Qu'est-ce qu'une PME ?

Ce sigle bien connu désigne les petites et moyennes entreprises, mais c'est un concept relativement vaste.

Dans le jargon du capital investissement, on parle souvent des PME Européennes telles que définies au sein d'un règlement communautaire de 2008 qui précise les conditions qu'une PME doit remplir pour bénéficier de certains avantages.

Parmi ces avantages, on trouve, par exemple, le fait de pouvoir accueillir à son capital des fonds ouvrant droit à des avantages fiscaux pour les particuliers, comme les FIP et les FCPI.

Ces PME sont celles :



- qui emploient moins de 250 personnes ;
- dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros,

Ces critères s'apprécient pour ces PME après détermination de leur qualité d'entreprise « liée », « partenaire » ou indépendante, dans la mesure où les deux premières induisent une consolidation des chiffres précités.

LA VIE DES PORTEFEUILLES : INVESTISSEMENTS ET CESSIIONS

Société : Serf Dedienné - Menix
Secteur : santé
Chiffre d'affaires 2013 : 45 M€
Montant investi : 9,1 M€ (janvier 2008)
Plus-value réalisée : 21 M€ (avril 2014)
Salariés : 230



C'est avec un multiple de 3,2 que Turenne Investissement et les FIP Hexagone Patrimoine 1, Hexagone Croissance 1 et Hexagone Croissance 2 gérés par Turenne Capital ont cédé leur participation au capital de Menix à l'occasion du LBO secondaire mené par LBO Partners. Turenne Investissement et le FCPR Capital Santé 1 géré par Turenne Capital participent à cette nouvelle opération.

En 2008, les fonds ont organisé la reprise de Dedienné Santé en créant la holding Menix. Dedienné Santé réalise alors 6 M€ de chiffre d'affaires dans la sous-traitance médicale et dans les prothèses orthopédiques.

En 2009, Menix mène le rapprochement de Dedienné Santé avec la société familiale Serf (12,5 M€ de CA), spécialisée dans les prothèses de hanche et l'implantologie dentaire.

Le Groupe Menix a ensuite poursuivi sa croissance et s'est renforcé dans le secteur dentaire notamment en rachetant en 2012 les actifs de Tekka en dépôt de bilan.

Le Groupe Menix a multiplié par 8 son chiffre d'affaires qui devrait être de l'ordre de 50 M€ cette année (dont 60 % en orthopédie et 40 % en dentaire) et ambitionne de quasiment doubler ce chiffre en 5 ans, en élargissant son offre et en accélérant l'internationalisation de son activité.